

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2014

Président : M. Philippe MARTIGNANO
Vice-présidente : Mme Nathalie VERGAIN
Secrétaire : Mme Carole ESTOPPEY
Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Dominique PERRIN

Sont présents :

M. Michel BELLEGO, M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, M. Michel DEDERDING, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Cedric ANNEN, Mme Carole ESTOPPEY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2014
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission des travaux et constructions - Séance du 6 février 2014
-
Rapporteur : M. Cedric ANNEN
 - a) Mise en séparatif et aménagements de surface à l'avenue du Petit-Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 2'393'000.--) **p. 1038 Arrêté**
 - b) Divers
- 7) Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil consultatif de Lancy-médias **p. 1039 Vote**

Séance ordinaire du 27 février 2014

- 8) **Résolution du groupe des Verts relative à la mise à disposition sur le site Internet communal de données concernant les projets de construction de logements d'habitation sur le territoire communal** **p. 1039** **Résolution**
- 9) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication Séance du 3 février 2014 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- a) **Fixation du montant des jetons de présence pour les participations des Conseillers municipaux aux jurys de concours d'architecture ou d'urbanisme** **p. 1048** **Information**
- b) **Nouvel intranet des Conseillers municipaux** **p. 1049** **Information**
- c) **Divers**
- 10) **Propositions individuelles et questions** **p. 1049**
- 11) **Questions du public** **Annexe**

M. MARTIGNANO : Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, bienvenue à notre séance de Conseil municipal du 27 février 2014.

Je salue la présence de M. François LANCE, Maire, de MM. les Conseillers administratifs François BAERTSCHI et Frédéric RENEVEY, de Mme la Secrétaire générale, de Mesdames et Messieurs les chefs de service, du public et de la presse.

J'excuse pour leur absence ce soir M. ANNEN, Mme ESTOPPEY, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN et Mme VERGAIN, ainsi que M. MIZRAHI qui arrivera en retard.

1) **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. VINCENT : j'aimerais juste signaler qu'en l'absence de Cedric ANNEN, c'est Cédric VINCENT qui lira ses rapports.

2) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2014**

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) **COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. MARTIGNANO : nous avons reçu, en information, la Feuille, qui est le journal du Terrain d'aventures du Petit-Lancy. Il est à votre disposition.

Séance ordinaire du 27 février 2014

Nous avons également reçu une invitation pour deux spectacles qui se dérouleront à la Ferme Marignac : « Le rêve de Monsieur Jazz » le dimanche 9 mars, et du 28 février au 9 mars les 20 ans du festival « Les jeunes parmi le jazz ».

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. Eric VALLELIAN, qui est ici dans le public, est intervenu dans le cadre des « Questions du public » concernant les dangers que représente la circulation de certains véhicules sur le cheminement du quartier du Square Clair-Matin. Je ne vais pas lui répondre ce soir, mais à ma demande il sera reçu demain matin par la Police municipale. Ainsi les agents pourront lui donner toutes les informations et toutes les réponses à ses questionnements.

Vous avez également reçu une invitation pour la traditionnelle exposition « Les artistes lancéens » qui se déroulera durant le week-end du 14 au 16 mars ; le vernissage aura lieu le vendredi 14 mars dès 18h30 à la Ferme Marignac.

Encore un petit clin d'œil culturel : vous avez peut-être vu dans la presse que l'artiste Hans ERNI a fêté son 105^e anniversaire et vous rappeler que l'œuvre qui se trouve derrière le Président de ce Conseil est une œuvre de Hans ERNI qui avait été offerte par Alphonse BERNASCONI en 1965 en souvenir de ses parents. Je voulais quand même souligner cet événement, soit le 105^e anniversaire de ce grand artiste.

M. BAERTSCHI : il s'agit non pas d'une réponse mais d'éléments de réponse à l'intervention de M. MIZRAHI lors du précédent Conseil municipal sur les vélos qui sont bloqués dans leur élan en bas de la route du Grand-Lancy, sujet d'ailleurs auquel j'avais déjà fait allusion lors de mes contacts avec la Direction générale de la mobilité. Il se trouve que, si en théorie le phasage du vélo est prévu dans le cadre de la montée, chaque fois que le tram monte ou descend alors qu'il n'est pas prévu, le phasage est modifié, ce qui fait que, automatiquement, le phasage du vélo l'est aussi par la même occasion. Donc problème quasiment insoluble, vous n'avez qu'à prier pour que quand vous passez il n'y ait pas de tram qui descende et vous aurez le feu vert si vous avez un bon coup de pédale. C'est la réponse que je peux donner, qui n'en est pas vraiment une mais qui est une explication.

M. RENEVEY : une seule communication. Samedi après-midi, si vous avez la possibilité d'y assister, vous avez un tournoi de karaté qui est organisé par l'Ippon Karaté Club de Tivoli qui aura lieu à la salle omnisports du Petit-Lancy à partir de 13h00, donc toute l'après-midi, pour celles et ceux qui souhaitent s'y rendre.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 27 février 2014**6) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 6 février 2014**
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**a) Mise en séparatif et aménagements de surface à l'avenue du Petit-Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 2'393'000.--)**
=====

M. VINCENT, en l'absence de M. ANNEN, présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que ce crédit d'investissement concerne la réalisation de la première étape du plan de réfection des collecteurs sur l'avenue du Petit-Lancy ainsi que de petites modifications de chaussée en vue de modérer le trafic et la pose d'un revêtement phono-absorbant.

M. DUBOIS rappelle que le quartier du Plateau est entièrement en système unitaire et qu'il s'agit de mettre l'ensemble du réseau en séparatif. Les travaux devraient débuter en juin 2014 pour se terminer au milieu de l'année 2017.

Concernant les aménagements routiers, M. DUBOIS indique que l'ensemble de la chaussée, qui est en mauvais état, sera rénové.

M. DUBOIS en vient au crédit d'investissement, qui se monte à Fr. 2'393'000.- TTC (Fr. 1'243'000.- pour la réfection des chaussées et Fr. 1'150'000.- pour le collecteur séparatif). Le montant du collecteur séparatif est couvert en partie par la subvention cantonale, le solde étant prélevé sur le fonds de la taxe d'écoulement.

M. DUBOIS ajoute qu'une séance d'information pour l'ensemble des riverains du quartier est fixée au 10 mars.

Les questions suivantes sont abordées :

- Le surcoût du revêtement phono-absorbant de Fr. 80'000.- (soit environ 6%)
- La mise en place de tube pour des installations futures
- la réfection des trottoirs
- Le coût à la charge des propriétaires privés
- L'information avec ces propriétaires
- Le budget est respecté
- Les adjudications et les futures discussions de la commission
- L'arrêté est adopté à l'unanimité

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Divers
=====

M. VINCENT, en l'absence de M. ANNEN, présente le sujet : la mise en service de la zone macaron du Petit-Lancy le 1^{er} mai 2014, le dépassement du budget pour le concours de la maison de quartier et les futurs plans du tram 15 à transmettre aux groupes ont été abordés dans les divers.

Séance ordinaire du 27 février 2014**7) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL CONSULTATIF DE LANCY-MEDIAS**

M. MARTIGNANO : je prie chaque chef de groupe de désigner son représentant.

M. MIZRAHI : le groupe socialiste présente la candidature de M. Michel BELLEGO.

Mme FLOREY BARDET : le groupe UDC présente la candidature de M. PERRENOUD.

M. MATHIEU : les Verts présentent M. Damien SIDLER.

M. FONTAINE : le MCG propose M. Armando COUTO.

M. FAVRE : le groupe PDC présente M. Christian HAAS.

M. VINCENT : le groupe PLR présente M. ANNEN.

M. MARTIGNANO : ce doit être obligatoirement un membre du Conseil municipal, M. FONTAINE.

M. FONTAINE : alors le groupe MCG présente M. André PYTHON.

M. MARTIGNANO : quelqu'un s'oppose-t-il à l'une de ces nominations ? Ce n'est pas le cas.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

8) RESOLUTION DU GROUPE DES VERTS RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL DE DONNEES CONCERNANT LES PROJETS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS D'HABITATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

« Le Conseil municipal, considérant :

- *le marché immobilier actuel sur le territoire Lancéen;*
- *les difficultés, pour les personnes désireuses de louer un logement leur permettant de rester sur le territoire communal, d'être informées suffisamment tôt des projets en cours ;*
- *du vif désir de certains Lancéennes et Lancéens de rester sur la commune et d'y pérenniser leurs liens et leur intégration ;*

demande

que le site internet de la commune, via sa rubrique destinée aux habitant(e)s et consacrée au logement, mette à jour de la manière la plus exhaustive possible à destination du public les informations relatives aux nouveaux projets de construction de logements ».

Séance ordinaire du 27 février 2014

M. MATHIEU : on a pu remarquer, et tout le monde le sait, que la pénurie de logements sévit à Lancy, mais qu'il y a beaucoup de communiens qui veulent changer d'appartement soit parce que la famille s'agrandit, soit parce que les jeunes veulent se mettre à leur compte, ou encore des jeunes qui habitaient à Lancy, qui n'ont rien trouvé à Lancy et qui aimeraient revenir.

On a pensé qu'il serait opportun de faire de l'information pour ces gens-là sur notre site Internet au niveau des nouvelles constructions de logements à louer sur Lancy.

Notre prétention est juste d'ajouter sur le site Internet au niveau de la rubrique « habitants et vie locale » - on a déjà une section logement qui explique comment louer un appartement appartenant à la Ville de Lancy - « nouvelles constructions à Lancy » en mettant le lieu, la typologie des appartements et un lien soit Internet soit téléphonique pour que les gens puissent se renseigner pour un nouveau logement dans une nouvelle construction.

Voilà notre ambition, c'est de pouvoir permettre aux communiens, qui veulent changer d'appartement, d'avoir une information supplémentaire. Il nous semble que cela ne va pas coûter grand-chose et on laisse vraiment le Conseil administratif et l'administration mettre en œuvre ceci, cela ne nous semble pas extrêmement compliqué.

M. GOLAY : Mesdames et Messieurs, chers Collègues, chers Amis, on a pris connaissance de cette résolution et on estime - le groupe MCG - que c'est une fausse bonne idée. En effet, utiliser la voie de la résolution pour compléter le site Internet de la Commune n'est pas forcément la bonne manière de procéder parce qu'on pourrait alors à chaque séance déposer une multitude de résolutions pour remplir ce site Internet de la Commune. Je pense que ce sont des choses qui peuvent se régler de manière beaucoup plus simple que d'utiliser la résolution qui reste un des actes importants de notre Conseil.

On pense que peu de personnes iront consulter - il y en aura bien entendu - cette page informatique. La meilleure des solutions serait d'utiliser le journal Le Lancéen pour prévenir les gens de la commune et là c'est à grande échelle puisque chaque logement reçoit le journal. Je pense qu'il y a suffisamment de place et dans le cas contraire, vu les régulières et abondantes photos des Conseillers administratifs qui paraissent, on pourrait toujours envisager d'en loucher une pour une fois et de prévoir ce type d'information.

On trouve que la méthode utilisée, la voie de la résolution, c'est un peu exagéré pour ce type de requête et on ne veut pas entrer dans ce processus. C'est la raison pour laquelle on ne soutiendra pas cette résolution, mais on propose au Conseil administratif d'utiliser le Lancéen pour faire passer cette information qui peut intéresser bien du monde et là ce serait à une grande échelle.

M. CALABRESE : en ce qui concerne le groupe socialiste, nous ne sommes pas opposés à l'idée de créer cette voie d'information sur le site de la commune. Par contre, on propose plutôt un renvoi en commission de ce point parce qu'il y a plusieurs questions qui se posent avec cette proposition.

Il y a la temporalité de l'information que l'on veut donner : est-ce que l'on veut se substituer à la Feuille d'avis officielle ? parce que la Feuille d'avis officielle annonce les nouvelles constructions qui se font sur tout le canton et quand elles sont autorisées. Est-ce que c'est une substitution de cela ?

Séance ordinaire du 27 février 2014

Est-ce que c'est de dire, dès que la commune est interpellée pour préavis dans un dossier de logement, qu'il se passe quelque chose, mais on ne sait pas si cela va être autorisé ou pas. Ou a contrario quand la commune reçoit les autorisations de l'Etat qui dit : c'est autorisé ? En règle générale, cela se passe après les annonces de la FAO. Là aussi la temporalité n'est pas la bonne.

Ou alors mettre à disposition des citoyens lancéens sur ce site les moyens de trouver l'information tout seul, qui sont déjà à disposition sur les sites de l'Etat. On peut aller dans un quartier, voir s'il y a une autorisation, ensuite par le biais d'un autre site on peut aller voir qui est l'architecte, qui est le propriétaire, qui est le requérant et aller consulter les plans à l'Etat.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste propose un renvoi en Commission de l'aménagement.

M. PROGIN : mon interrogation se pose uniquement sur la forme de ce projet. En effet, nous avons un règlement du Conseil municipal qui liste les manières de s'exprimer pour les Conseillers municipaux et leur droit d'initiative. Il y a la motion, le texte est censé charger le Conseil administratif ou l'administration par son biais de faire quelque chose. La résolution, elle, a un total autre but, c'est pour exprimer son avis.

Alors je ne sais pas dans quelle mesure, alors que le texte lui-même dit qu'il charge l'administration de faire quelque chose, on exprime son avis. Je pense que le Bureau aurait dû être un peu plus attentif à l'examen de ce texte et ne pas le mettre à l'ordre du jour puisqu'il ne correspond pas à notre règlement.

Pour ces raisons, je pense qu'il ne faut pas accepter ce texte qui n'aurait pas dû parvenir jusqu'à nous.

M. MARTIGNANO : je prends note de votre remarque et le Bureau sera plus attentif à une éventuelle prochaine résolution qui n'en serait pas une.

M. BONFANTI : le but des Verts est assez simple. Je ne sais pas si vous avez déjà eu ce cas, moi je l'ai eu souvent d'un habitant qui me demande si je n'ai pas entendu parler d'un projet de construction parce qu'il cherche un logement ou son fils cherche un logement. Souvent, on est interpellé par rapport à cela, on a beaucoup de gens qui viennent vers nous pour nous poser la question.

Est-ce que ce n'est pas l'objectif de la commune de mettre une information sur le site Internet pour les gens qui voudraient s'informer des futures constructions - je parle vraiment de bâtiments qui sortent de terre, je ne parle pas d'un projet éventuel - on sait que la plupart du temps maintenant les promoteurs mettent en place des sites internet où le jour où la promotion va s'ouvrir, les gens peuvent y aller pour soit louer soit acheter un appartement. De plus en plus, c'est malheureux car les gens qui le matin même vont sur le site Internet pour louer un appartement, ils téléphonent et on leur dit que la moitié des appartements sont déjà pris, on leur dit que les trois-quarts des appartements sont déjà vendus. Alors qu'en fait la promotion a eu lieu le jour même.

Notre but, pour les Lancéennes et Lancéens, c'est de dire que l'on pourrait avoir une page - je rejoins M. GOLAY, pourquoi pas le Lancéen, on n'est pas fermé à cela. Nous, notre but, c'est vraiment d'informer la population pour que les gens puissent se dire : il y a une promotion qui est en train de se mettre en place, à telle ou telle date il y a des appartements qui vont être en vente ou en location, donc on pourrait informer la population de cela soit à l'aide d'un lien internet par rapport à la promotion soit des numéros de téléphone. Comme l'a dit

Séance ordinaire du 27 février 2014

M. MATHIEU, des informations sur la taille, la morphologie des appartements, pour que ces gens puissent être informés à 100%.

Je rebondis sur les propos de M. CALABRESE, il s'avère que pas tout le monde reçoit la FAO, pas tout le monde est abonné, cela pourrait être une solution de pouvoir toucher la population sans qu'elle doive s'abonner à la FAO ou à un autre document qui soit coûteux, une information qui soit gratuite pour la population.

Mme GACHET CREFFIELD : je me permets de signaler que cette page existe sur le site Internet Lancy.ch, au niveau de la rubrique « administration ». Dans le service des travaux, il y a l'ensemble des avis qui paraissent au niveau des requêtes et des autorisations de construire et ce site est à jour, je le consulte, les dernières publications datent du 12 février 2014.

M. MIZRAHI : je ne suis pas allé voir la page que suggère ma collègue, je ne sais pas si c'est effectivement existant ou pas. Si ça ne l'est pas, je trouverais bien que l'on fasse quelque chose.

Par rapport à ce qu'a dit mon collègue PROGIN, je trouve cette attitude un peu formaliste, surtout que ce n'est pas la première fois que les uns et les autres – d'ailleurs cela ne concerne pas tellement le parti socialiste, c'est plutôt les autres groupes, pour ne pas citer de nom - viennent avec des résolutions pour proposer des choses qui relèvent plutôt de la motion. Je ne pense pas qu'il appartienne au Bureau de faire le filtre, chaque groupe doit se responsabiliser et le cas échéant il nous appartient de nous prononcer. Si le texte est renvoyé en commission, cela nous permet aussi, le cas échéant, d'avoir une motion de commission à la place d'une résolution. Je pense qu'il ne faut pas interrompre le processus pour cette raison-là.

Le problème - je fais une petite digression mais je crois que c'est important sur la forme – pourquoi tout le monde saisit-il l'outil de la résolution ? Tout simplement parce que les conditions formelles sont plus légères et que l'on peut la déposer avec des délais de traitement qui sont moins longs. Je sais qu'on en a déjà discuté à la Commission de l'administration, mais je regrette que l'on n'ait pas uniformisé dans une certaine mesure les processus par rapport aux différents types d'intervention parce qu'à mon avis on aurait un peu gommé ce phénomène où plusieurs groupes se précipitent sur l'outil de la résolution.

Pour revenir sur le fond, un élément en complément de l'intervention de mon collègue CALABRESE qui doit être éclairci aussi en commission, c'est par rapport aux constructions. Est-ce que l'on veut toucher uniquement la question des locations ? Je pense que la classe moyenne essaie aussi de trouver des appartements en PPE en zone de développement. Là aussi, souvent, il y a ce phénomène qu'a décrit M. BONFANTI où les gens ne savent simplement pas qu'un projet est commercialisé ; c'est plutôt le moment de la commercialisation qui est intéressant et au moment de la commercialisation, on a l'impression que tout est déjà réservé, loué, vendu, etc. Ce qui serait bien, c'est d'assurer – c'est un peu en prolongement du débat qui a eu lieu au Grand Conseil par rapport à la question des zones de développement - un minimum d'ouverture pour que tout le monde puisse postuler pour l'attribution d'un logement, que ce soit en location, en propriété ou en coopérative. Cela, pour nos citoyens, savoir qu'il y a une véritable égalité de traitement et qu'il n'y a pas d'un côté ceux qui connaissent et de l'autre côté ceux qui rament, je trouve que c'est vraiment quelque chose d'important.

Pour ces raisons, je vous invite à accepter le renvoi en commission.

M. CALABRESE : j'aimerais donner encore un complément d'information pour répondre à M. BONFANTI.

Séance ordinaire du 27 février 2014

Pour être vraiment sûr que quelque chose se fait, c'est l'ouverture de chantier. L'ouverture de chantier, c'est l'architecte qui la donne au Canton, elle n'apparaît sur le site dont je vous ai parlé tout à l'heure que bien après.

Donc, si on veut être en amont, il n'y a qu'un des moyens qui sont mis à disposition, c'est le site de l'Etat – SITG - on va sur des caches oranges, ce sont des projets à venir, on clique dessus, cela nous donne un numéro d'autorisation de construire qui est en instruction ou qui est autorisé, cela c'est une information que l'on peut avoir. Après il y a un autre site qui s'appelle SAD-consultation et on suit l'avancement de ce dossier si on veut vraiment être en amont.

Ensuite on sait qui est l'architecte, qui est le propriétaire, voire le requérant, si c'est une promotion ou pas. Là on peut commencer à les harceler, parce que si on veut être en amont, c'est à ce moment-là.

Puis il y a le moment où l'autorisation de construire est délivrée, ce qui ne veut pas dire que cela va sortir de terre. L'autorisation de construire est valable deux ans, elle est prolongeable deux fois une année, il peut y avoir des recours. Donc le seul moment où on est sûr que cela sort de terre, c'est à l'ouverture de chantier, si c'est cela qu'on veut avoir.

Je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est la temporalité de l'information que l'on veut donner et ce que l'on veut mettre à disposition. Je redis ma proposition, de renvoyer à la Commission de l'aménagement pour que l'on puisse étudier ce que l'on veut mettre comme information sur ce site ou alors expliquer comment on peut l'obtenir car cette information existe.

M. VINCENT : le groupe PLR refusera cette résolution, non pas pour une question de forme mais parce que, comme il a été dit, ces informations existent pour la plupart, alors on peut discuter en termes de délai, mais elles sont déjà disponibles.

Il y a surtout un fait que nous devons prendre en considération, c'est que quand nous mettons quelque chose sur Internet et d'autant plus quand c'est un site officiel tel que Lancy, on a des engagements et quand on s'engage, on a une responsabilité. Quand on met des informations dessus et qu'elles sont fausses ou qu'elles se modifient dans le temps, et qu'on ne soit pas au courant, les gens vont aller regarder et nous dire : « vous m'aviez dit que c'était tel ou tel jour que cela se mettait en place, j'ai essayé mais c'était un jour avant » parce que, évidemment on est quand même dans une économie libérale et la personne qui fait sa PPE ou la personne qui va commencer la location de son immeuble peut avoir des délais qui varient. On aura une responsabilité, les Lancéens viendront vers nous en disant « vous nous avez donné une mauvaise date, vous êtes responsable ».

Je crois que prendre cette responsabilité-là, ce n'est pas notre devoir. Si effectivement il s'agit de logements communaux dont on aura la maîtrise, pourquoi pas, mais malheureusement il y en a un nombre limité. Je sais que les adeptes de l'économie planifiée voudraient bien que les PPE soit totalement contrôlées par la commune, heureusement pour nous, il y a encore une certaine liberté ici. Cela ne va pas empêcher que, si vous avez une PPE privée, la personne ne favorise pas ou défavorise un Lancéen parce qu'il est Lancéen ou parce qu'il sera passé par là. De toute façon, il y aura un processus où la personne devra aller auprès du promoteur, auprès de la régie à une date précise sur Internet et cette date-là, ce n'est pas nous qui prendrons la responsabilité qu'elle soit correcte. Pour tous ces risques-là que nous ne pouvons pas assumer, je crois qu'il faut refuser cette résolution.

Séance ordinaire du 27 février 2014

M. FAVRE : je politise un peu les débats. Moi, ce qui me fait rire, c'est quand je vois les Verts, le parti écologiste genevois, qui s'est opposé aux Cherpines à la construction de logements, qui s'oppose systématiquement – qui en fait son fonds de commerce depuis des années – leur Conseiller administratif a lancé un référendum pour les quartiers verdoyants il y a environ une dizaine d'année, donc était pour les blocages, la non-construction de logements. Et maintenant qu'ils se rendent compte des dégâts de leur politique, ils cherchent par tous les moyens à faire de la démagogie, pour dire une année avant les élections : vous avez vu, nous, on est pour la construction de logements. Je trouve que c'est un peu léger et je vais évidemment voter non et j'engage une majorité à s'y opposer. Cela me dérange, si c'était venu d'une autre source, un autre moyen, par exemple on va faire un échange de vélos, j'aurais voté oui, mais là je trouve gênant, léger et facile, c'est vraiment de la démagogie électoraliste pour les élections dans une année.

Sur le fond, je partage l'idée de M. GOLAY d'utiliser le magnifique journal Le Lancéen - pour une fois qu'il ne nous attaque pas et qu'il dit que c'est une émanation PDC je suis très content. Il pourrait y avoir une page supplémentaire avec les autorisations de construire et/ou les ouvertures de chantier. C'est très facile à mettre, volontiers, c'est du ressort du Conseil administratif.

Mais là utiliser les annonces qu'il faut aller chercher dans le GHI, il faudra qu'on engage une personne de la commune quasiment à mi-temps pour collationner les annonces dans le GHI, celles de la Tribune, les annonces immobilières, trier si c'est de la PPE, si c'est de la coopérative, des appartements libres, du HM, du LUP, de la villa, vous voyez le travail que cela pourrait impliquer. Si c'est sur le site de la commune, si la personne n'a pas son logement, on va croire que la commune est impliquée, il va y avoir un déphasage, donc je vous invite à voter non.

Par contre la solution proposée par le MCG, je la partage et j'incite le Conseil administratif à la suivre.

Mme MARMY : nous pensons que cette demande, contrairement à ce qui a été dit, va engendrer des coûts, car il faudra engager une personne pour avoir le suivi de la mise à jour du site.

En plus, la mairie risque d'être surchargée de demandes qu'elle ne pourra pas traiter.

Pour finir, il faut prévoir que le personnel de la mairie risque d'être surchargé et pris pour responsable lorsque les logements ne seront pas attribués. Etant donné que les informations sont déjà disponibles sur le site à un autre endroit, le groupe PDC refusera cette résolution.

M. PROGIN : pour cette raison et pour la forme aussi, nous refuserons cette résolution. Je constate que d'aucuns font parfois du légalisme à géométrie variable et que pour ma part j'ai toujours dit la même chose, chaque fois que des résolutions qui n'en étaient pas ont été déposées, je l'ai dit, je le redirai encore. On peut être contre le droit, mais quand on est juriste c'est un peu particulier et on peut continuer à faire comme on veut et attendre qu'un jour le Conseil d'Etat use de l'article 67 de la loi sur l'administration des communes pour invalider nos délibérations. Je pense qu'on n'en ressortira pas plus glorieux.

M. BONFANTI : vous pouvez transmettre le message à M. FAVRE, je viens de gagner Fr. 10.— avec ce qu'il vient de dire car j'étais convaincu qu'il allait sortir quelque chose sur les Verts à ce niveau-là.

Séance ordinaire du 27 février 2014

M. MARTIGNANO : veuillez rester dans le débat, s'il vous plaît.

M. BONFANTI : pour revenir à ce qu'a dit M. CALABRESE, c'est vrai qu'il y a les SITG, il y a plein d'autres sites Internet qui existent, mais vous comprendrez que la personne lambda ne va pas forcément sur ces sites qui sont quand même extrêmement compliqués.

Nous, ce que l'on demande, mais cela a l'air de soulever une opposition assez incroyable, c'est de mettre des liens sur les promotions, c'est-à-dire les nouveaux projets, on ne parle pas d'anciens appartements, qui vont être mis en place sur la commune, de mettre un lien sur les promotions pour que les gens puissent cliquer dessus, tomber directement sur le site internet de la promotion, avoir une information à ce niveau-là, prendre des téléphones s'il le faut, et ensuite contacter la promotion. C'est la seule chose qu'on demande. Il ne me semble pas qu'on ait besoin d'engager une personne pour cela, il ne me semble pas qu'il y ait 80 projets qui voient le jour sur la commune chaque année, nous en avons quelques-uns, nous demandons juste que la population puisse être informée de cela. Vous vous y opposez, la population va quand même trouver cela un peu curieux.

Vous voulez vous y opposez pour des questions de forme, si vous voulez vous y opposer uniquement pour la forme, faites-le, mais à la limite renvoyons cela en commission, pour que nous puissions en débattre. C'est pour la population au final, moi j'ai un logement, je n'ai pas de problèmes, mais pour les gens qui cherchent absolument un logement, c'est un avantage pour eux de se dire : je peux aller sur le site Internet voir ce qu'ils construisent ces prochaines années et cliquer sur un lien. C'est tout ce que l'on demandait.

M. MIZRAHI : je suis un peu surpris de ces réactions parce qu'ici on n'est pas en train de parler d'économie planifiée, il y a effectivement un certain nombre d'acteurs sur le marché du logement, il y a des acteurs privés et des acteurs publics. La réalité, c'est que le marché du logement vous le connaissez comme moi, il n'arrive pas à suivre par rapport à la demande. Il y a une chose, c'est la production de logements dont M. FAVRE a parlé et il y a une autre chose, c'est de permettre au moins aux uns et aux autres de pouvoir avoir connaissance d'informations et de pouvoir postuler.

Quand j'entends mon collègue CALABRESE nous expliquer qu'on peut aller sur tel site et que l'on verra les zones en orange, etc. moi, j'ai la chance de connaître M. CALABRESE, je peux l'appeler, il peut m'expliquer tout cela et j'ai les informations. Cela me permet d'avoir un certain avantage, je ne connais pas les promoteurs, donc je ne peux pas passer par ce biais-là pour avoir un piston, mais au moins je connais M. CALABRESE qui peut m'expliquer comment trouver les informations.

Mais pensez à la majorité de nos concitoyens et concitoyennes qui ne connaissent pas forcément le numéro de téléphone de M. CALABRESE qui a d'ailleurs d'autres choses à faire de ses journées que d'expliquer aux uns et aux autres comment trouver ces informations. Donc, si on pouvait faire un petit quelque chose pour les informer, voilà qui serait de bonne politique.

On n'est pas en train de parler ici, comme cela a été traité au Grand Conseil, d'avoir un certain nombre de contraintes par rapport au nombre de PPE, ce qui me paraît tout à fait légitime, mais on ne parle même pas de cela. On parle juste d'informations, pour que les gens aient des informations. J'ai l'impression - mais ce n'est pas une impression - qu'une partie de cette assemblée ne veut simplement pas que cette information soit partagée, veut que les promoteurs puissent continuer tranquillement à juste informer les personnes qu'elles connaissent et qu'un certain nombre de gens restent exclus de cette information.

Séance ordinaire du 27 février 2014

Je pense que c'est aussi le but d'un Conseil municipal qui siège ici en public que nos concitoyens et concitoyennes puissent apprécier cette attitude. Pour ma part, je trouve cela navrant.

M. MATHIEU : c'est vrai que c'était un risque de présenter cette résolution dans un Conseil municipal qui ne comporte que dix points, les autres il n'y a rien à dire, donc heureusement on peut parler sur la résolution des Verts.

Je vais quand même répondre à M. PROGIN, une résolution doit donner un avis. Alors je donne l'avis des Verts : « que le site Internet de la commune via sa rubrique destinée aux habitants et consacrée au logement mette à jour de manière la plus exhaustive possible à destination du public des informations relatives aux nouveaux projets de construction de logements ». Voilà l'avis des Verts.

Cela fait un débat et tant mieux. Là où je trouve intéressant ce débat, c'est que pour ne pas être tout à fait d'accord avec, on dit tout et son contraire. D'un côté on nous dit qu'il suffit de cliquer sur le site SITG et on a tout donc il n'y a pas besoin et d'un autre côté on nous dit qu'il faudrait engager une personne à plein temps pour cliquer sur SITG parce que cela va prendre un plein temps pour faire cela.

Je crois qu'il y a des argumentations pour être contre l'avis des Verts, cela ne me dérange pas, c'est de la politique. Mais après, on ne demande pas un plein temps, on pense que cela est un peu compliqué pour le commun des mortels qui n'est pas architecte de faire tout le cheminement SITG. Que ce soit renvoyé en commission pour discuter quel est le bon moment pour le mettre, je trouve que c'est une excellente idée, mais tout le reste est de l'argumentation politique pour être d'accord ou pas d'accord, sur quelque chose qui au fond est assez simple.

M. GOLAY : je pense que M. VINCENT a bien expliqué et c'est cela qu'il faut retenir. Je rappelle aussi qu'on a un point « Propositions » dans l'ordre du jour. Je pense que c'est une proposition qui peut être faite au Conseil administratif en fin de séance et il donnera ensuite la réponse s'il a l'intention de le faire ou pas.

Cela a été dit. Je pense que c'est trop risqué, il y a tout ce qui se vend – on parlait des PPE - sur plan aujourd'hui. Une fois que cela sort de terre, c'est déjà trop tard pour ceux qui veulent acheter. Il y a très peu maintenant de constructions vu le manque de propriétés à acquérir mises à disposition pour la population, cela devient de plus en plus difficile. C'est bien avant qu'il faudrait intervenir.

C'est pour cela que je reviens sur le Lancéen. L'avantage, c'est que quand, nous, on vote, d'ailleurs il y a la presse et le Lancéen mentionne tout ce qu'on vote avec une certaine importance au niveau des constructions.

Je prends l'exemple de la Chapelle. Dès que l'ouverture des inscriptions a eu lieu, le jour même il y avait déjà 300 inscriptions pour cent logements. Le bouche à oreille fonctionne sur la commune. On voit quand il commence à y avoir des grues, quand les premiers murs s'élèvent, les gens s'intéressent, ceux qui cherchent un appartement ou à acquérir un bien immobilier, ils ont aussi cette possibilité de voir sur la commune ce qui se passe.

Je me réjouis de voir que maintenant les Verts sont pour la préférence municipale, vous êtes encore plus fort que nous. On aimerait bien que cela se fasse. Nous, on revendique la même chose au niveau des postes, que l'on passe sur le site de Lancy toutes les places vacantes au niveau professionnel sur la commune, je pense que ce serait une très bonne chose, pour qu'on puisse être informés avant tout le monde. Et même si tout le monde peut accéder à la page de

Séance ordinaire du 27 février 2014

Lancy dans le canton mais je ne pense pas que vous allez voir sur Gy, M. BONFANTI, cela m'étonnerait.

Pour cela, il ne faut pas vouloir trop charger le Conseil administratif par des pages et des pages, parce que comme je l'ai dit avant, on peut le faire au niveau professionnel, on peut le faire dans tous les domaines, mais je pense que c'est une charge de travail comme l'a très bien dit notre collègue, je pense qu'une résolution, dans ce sens, est un usage abusif d'un acte officiel de la commune.

M. FAVRE : je vais juste répondre à la culpabilisation que nous a apportée M. MIZRAHI en disant qu'à cause du vote des affreux gens de droite de ce Conseil municipal, les gens ne vont pas pouvoir se loger à Lancy.

Je cite un exemple, à la Chapelle-Les Sciers, une régie qui avait cent appartements à louer a eu plus de 1000 demandes, sans que le site de la Ville de Lancy existe. Donc, les gens savent où chercher, où se renseigner, ils ne vont pas sur le site de la Ville de Lancy pour se trouver un logement. Donc, venir nous accuser, parce qu'on va voter non, de vouloir empêcher les gens de trouver des logements, pour la population lancéenne, ce n'est pas très correct. Les gens ont tous les moyens, ceux qui cherchent un logement se débrouillent, il n'y a aucun souci de ce côté-là. Ce n'est pas le rôle de la Ville de Lancy d'assumer cela.

M. LANCE : j'aimerais juste apporter deux confirmations. Comme l'a dit Mme GACHET CREFFIELD, toutes les autorisations de construire sont accessibles sur le site Internet de la commune. Elles sont mises à jour régulièrement. C'est vrai que l'on pourrait envisager de les rendre plus visibles et plus accessibles au niveau du site Internet, mais elles sont existantes.

J'aimerais aussi confirmer les propos de M. FAVRE. Effectivement il y a eu un article dans la Tribune de Genève sur l'achèvement des premiers immeubles de la Chapelle-Les Sciers et nous avons eu des retours d'une régie comme quoi il y a eu plus de 1000 demandes pour 107 appartements suite à cet article dans la Tribune.

Par ailleurs, si vous décidez de renvoyer en commission, comme il y a des propositions de publier ces informations sur le site ou dans le Lancéen, il serait préférable de renvoyer en Commission de l'administration.

M. MATHIEU : je propose formellement de renvoyer cette résolution en Commission de l'administration.

M. SIDLER : j'aimerais faire remarquer que ce qui se trouve sur le site Internet de la commune, ce n'est pas vraiment accessible à tout public, notamment les autorisations de construire, ce sont des extraits de la FAO, c'est assez technique, cela n'explique pas les appartements ou tout en détail, c'est une autorisation de construire technique.

La proposition qui vous est faite là, c'est d'aller vulgariser l'information de façon à la rendre beaucoup plus digeste et compréhensible – ce n'est pas du protectionnisme, c'est simplement de voir qu'il y a des personnes qui cherchent un logement et qui vont tomber par hasard à Lancy ou ailleurs et il y a des personnes qui ont vécu à Lancy qui aimeraient y revenir car elles ont vécu là durant leur enfance et c'est de pouvoir aider aussi ces personnes qui ont un attachement à Lancy...

La sonnerie du natel d'un conseiller municipal interrompt M. SIDLER.

Séance ordinaire du 27 février 2014

M. SIDLER : excusez-moi, j'ai perdu le fil – de pouvoir aider les personnes qui ont un attachement à Lancy de trouver plus facilement quelque chose sur notre commune. Je ne pense pas qu'il fallait en faire toute une histoire.

M. MARTIGNANO : nous avons cette résolution, une proposition du groupe socialiste de renvoyer en Commission de l'aménagement et une proposition de M. MATHIEU de renvoyer en Commission de l'administration.

Je vous propose de voter en premier le renvoi en Commission de l'aménagement, ensuite le renvoi en Commission de l'administration, puis l'acceptation ou le refus de cette résolution.

Le renvoi en Commission de l'aménagement du territoire est refusé par 18 non, 11 oui, 1 abstention.

Le renvoi en Commission de l'administration, affaires économiques et communication est refusé par 18 non, 11 oui, 1 abstention.

Résolution refusée par 18 non, 10 oui, 2 abstentions (voir annexe).

M. MARTIGNANO : avant de passer au point suivant, j'aimerais vous rappeler de bien vouloir mettre sous silence tous les appareils électroniques car il n'y a rien de plus désobligeant quand quelqu'un parle que cela sonne de tous les côtés. Je vous remercie.

9) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION
Séance du 3 février 2014 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN

a) Fixation du montant des jetons de présence pour les participations des Conseillers municipaux aux jurys de concours d'architecture ou d'urbanisme

M. VINCENT, en l'absence de M. ANNEN, présente le sujet : M. LANCE rappelle que ce point est abordé suite à une demande de plusieurs conseillers et que la proposition du Conseil administratif est de fixer le montant à Fr. 200.-- la demi-journée en rapport avec la rémunération des séances habituelles à Fr. 100.--.

La fixation d'une rémunération identique suivant une ligne de conduite pour tous les concours est l'objectif de ce dossier.

Un débat commence en relevant les divers points de vue suivants :

- Rémunération différenciée entre les conseillers et les professionnels
- Compétences complémentaires entres les deux catégories de jurés
- Montant unifié pour les diverses catégories
- Faiblesse du montant à l'heure pour des séances en journée
- Compensation des jurés pour une absence professionnelle
- Demande d'informations sur la rémunération des différentes catégories actuellement
- Pratique des autres communes ou institutions
- Responsabilités et compétences des jurés

Séance ordinaire du 27 février 2014

- Pouvoir décisionnel des conseillers-jurés
- Attractivité d'une rémunération trop élevée

Les décisions suivantes sont prises par la commission :

1. renvoyer le sujet dans les groupes pour une discussion préalable
2. aborder simultanément ce point et les jetons de présence des conseillers
3. planifier une séance conjointe avec la Commission des finances

b) **Nouvel intranet des Conseillers municipaux**

=====
M. VINCENT, en l'absence de M. ANNEN, présente le sujet : M. LANCE informe qu'une séance de présentation du nouvel intranet des Conseillers municipaux par des représentants du SIACG sera organisée le 27 février 2014 à 19h30, soit avant la plénière. Et oui c'était tout à l'heure.

Le nouvel intranet a été développé par le SIACG et est déjà utilisé par d'autres communes.

Mme CRISAFULLI sera à disposition des Conseillers municipaux qui auraient besoin d'aide.

Le Conseiller administratif signale ensuite qu'un commissaire volontaire participera en tant que représentant des Conseillers municipaux de Lancy à un groupe de travail mis en place par le SIACG en vue d'améliorer l'intranet.

c) **Divers**

=====
M. VINCENT, en l'absence de M. ANNEN, présente le sujet : la charte destinée aux collaborateurs de la Ville de Lancy sera présentée.

10) **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. FLURY : nous apprenons aujourd'hui par la Tribune de Genève que la Ville de Genève dépose plainte contre le Canton pour récupérer Fr. 14 millions d'amendes impayées de la Ville de Genève.

J'aimerais que le Conseil administratif fasse un état des lieux de la situation à Lancy et que les Conseillers municipaux reçoivent la réponse par écrit et comment on va récupérer l'argent qui nous reviendrait de droit mais qui ne rentre pas dans nos caisses par insuffisance des services étatiques.

M. MANCINO : le groupe socialiste vous propose M. Michel BELLEGO comme remplaçant de Mme GOMEZ dans les Commissions des affaires sociales et des finances.

M. FAVRE : lors de la dernière séance, j'ai posé une question au Conseil administratif concernant les lignes K et L qui circulaient à vide quasiment les deux tiers de la journée sur le territoire de Lancy. J'aimerais savoir si on peut avoir des comptages de la part des TPG ? Il y a eu une intervention de M. MIZRAHI à laquelle il a été répondu et à la mienne il n'a pas été répondu. Est-ce que lors du prochain Conseil municipal je vais pouvoir avoir une réponse à cette question ou vais-je devoir systématiquement redemander ou déposer une résolution ? Je

Séance ordinaire du 27 février 2014

suis d'accord que la semaine dernière, c'était les vacances scolaires, mais maintenant elles sont terminées et il faudrait arrêter car je trouve que c'est vraiment pathétique. Est-ce qu'il est possible de faire quelque chose avec les TPG et faire des comptages parce que là c'est vraiment une dépense sidérante.

M. PERRENOUD : vu nos derniers résultats au niveau suisse, j'aimerais savoir si on pouvait mettre un drapeau suisse et apprendre notre hymne national, parce que chaque fois que l'on va au mois d'août sur la plaine et même à notre parc Navazza, aucun Lancéen ne connaît l'hymne alors que tous les Suisses-allemands le savent. Serait-il possible de mettre un fanion et que l'on puisse chanter notre hymne ?

M. MATHIEU : c'est une proposition pour le Conseil administratif pour que le Lancéen présente périodiquement à destination de la population tous les nouveaux projets de construction de logements.

M. LANCE : effectivement, comme M. FLURY, j'ai lu cet article dans la Tribune ce matin. Je peux vous dire qu'à ce jour nous n'avons pas reçu d'information officielle comme quoi l'Etat allait annuler des amendes impayées ou prescrites. Le jour où nous aurons ces informations, je vous propose de vous les transmettre puisqu'en plus, vous êtes Président de la Commission de la sécurité. Je me ferai un plaisir de vous les transmettre de façon précise, en sachant que le service des contraventions a rencontré de gros problèmes ces dernières années et que depuis l'engagement d'une nouvelle directrice, ce service se réorganise. Effectivement, on sent que les choses commencent à suivre et que nous récupérons l'argent beaucoup plus rapidement qu'avant et cela, c'est aussi un élément important dans cette affaire de contraventions.

Concernant la proposition de M. PERRENOUD, on pourra l'étudier, mais j'aimerais lui rappeler qu'il y a un projet de modification des paroles de l'hymne nationale, il faut peut-être attendre cette modification avant que ce Conseil municipal ne le chante à chaque séance.

M. BAERTSCHI : l'intervention de M. FAVRE du dernier Conseil municipal ne m'a pas échappée, mais comme je n'avais pas la réponse, je ne la lui ai pas donnée. Dès que je l'aurai, je la lui donnerai. Donc, il peut sans problème chaque mois me poser la question.

La séance est levée à 21h30

La Secrétaire :

Lucia BARBEY

Le Président :

Philippe MARTIGNANO

Séance ordinaire du 27 février 2014

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Marc VALLELIAN : j'aimerais remercier M. LANCE pour le rendez-vous que j'ai avec la Police municipale demain.

Par rapport à la pénurie de logements, je ne sais pas si vous avez vu dans le GHI, il parlait d'utiliser les locaux commerciaux vides comme habitations et je voulais savoir si cela va se faire aussi à Lancy ou si ce n'est que pour la Ville de Genève ou tout le canton. Je trouvais cela très bien même si le GHI n'est pas l'un des meilleurs journaux. J'aimerais savoir si cela va se faire à Lancy ?

M. LANCE : j'ai aussi vu cette proposition dans la presse. Sauf erreur de ma part, il faut modifier certaines lois pour que des locaux commerciaux soient transformés en habitation. Et cela pose sûrement aussi des problèmes techniques, parce que les locaux commerciaux ont été conçus en tant que tels et les transformer en tant qu'appartements, cela pose des problèmes d'aménagement. Je trouve effectivement que c'est une excellente idée s'il y a pléthore de locaux commerciaux en vous rappelant qu'il y a trois ans il n'y en avait pas assez. C'est cyclique et on espère que ces locaux commerciaux se remplissent rapidement pour notre économie.

Une personne du public : j'aimerais savoir si vous allez faire quelque chose pour la sécurité du chemin du Fief-du-Chapitre par rapport aux automobilistes qui tournent, pour les enfants qui traversent et qui risquent de se faire écraser ? Cela se passe en descendant vers la ville, parce que le feu est vraiment trop long et les automobilistes sont exaspérés parce qu'il y a trois-quatre voitures qui passent le matin, devant Procter & Gamble, ils tournent et font les manœuvres vers le parking du premier immeuble, il y a des enfants qui traversent et qui risquent à tout moment de se faire écraser. De temps en temps, la police municipale passe, mais elle ne peut pas être là tout le temps.

M. LANCE : nous sommes au courant de ce problème puisque nous avons eu des pétitions des associations de parents, ainsi que des remarques des enseignants. C'est un problème qui, actuellement, n'a pas de solution. Il y a une voie en descendant de la route de St-Georges qui mène au quartier de Tivoli et il y a beaucoup d'automobilistes qui, pour aller plus vite, tournent dans le quartier de Tivoli, font demi-tour et repartent avec le feu normal. On a déjà regardé avec la police municipale, le fait de faire demi-tour n'est pas illicite, on ne peut pas les amender.

Deuxièmement, la DGT nous avait proposé de réduire la présélection pour tourner sur Tivoli. Le problème, c'est que dans ce cas-là, nous désavantageons les habitants de Tivoli, parce que s'ils doivent rentrer dans leur quartier, ils vont mettre beaucoup plus de temps pour pouvoir arriver chez eux. Actuellement, la DGT n'a pas de solution. Concernant les enfants, il y a des passages-piétons qui sont bien marqués et là les enfants peuvent traverser avec leurs parents sur ces passages-piétons. Ce que nous constatons, c'est que certains parents traversent à côté de ces passages-piétons et ce n'est pas un bon exemple pour les enfants. Mais nous sommes attentifs à trouver une solution à ce problème. Si les habitants de Tivoli sont d'accord d'attendre plus longtemps pour rentrer chez eux, on peut réduire la présélection, de cette façon les automobilistes n'entreront plus dans le quartier de Tivoli pour faire demi-tour.

La personne du public : si le feu était un peu plus long, cela éviterait que les gens s'impatientent, parce qu'à 8h30 du matin qu'il y ait trois voitures qui passent sur cette route qui est assez fréquentée, je pense que cela pourrait être une solution aussi.

Séance ordinaire du 27 février 2014

M. LANCE : dans ce cas, c'est la priorité donnée au tram qui fait que les feux sont beaucoup plus longs.

Une autre personne du public : par rapport à ce problème, j'habite le quartier et j'ai pensé à ce problème. Effectivement quand les automobilistes tournent, ils montent la rampe d'accès à l'immeuble, ils sont tous pressés pour pouvoir passer le feu au vert, et parfois ils ne font pas attention. Cela m'est arrivé en scooter de rentrer dans le garage et ils font la manœuvre des fois sans faire attention. C'est vraiment une problématique. Et par rapport au temps des feux, je remarque que quand il y a des problèmes au niveau des feux et qu'ils clignotent au jaune, le trafic est plus fluide, c'est quand même bizarre. Il y a quand même quelque chose qui ne joue pas. Je comprends ce qu'a dit M. le Maire, qu'il n'y a pas trop de solution du point de vue légal. Faire venir la police municipale les dissuade un peu, mais on ne peut pas mettre la police municipale à chaque coin de rue.